

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

**Anthony Pucel**

Tours – France

anthonypucel@outlook.fr | +33 6 95 01 73 22

SIRET : 951 218 031 00015 | Code APE : 5621Z

Les prestations proposées par Monsieur Anthony Pucel sont prévues pour un nombre de convives minimum de deux (2) personnes. Dans ce cadre, aucune réservation ne pourra être acceptée les vendredis et samedis soirs. Les prix indiqués sur les devis sont exprimés en euros. En application de l'article 293 B du Code général des impôts, la TVA n'est pas applicable.

## ARTICLE 1 – CONDITIONS D'ANNULATION ET DE RÉTRACTATION

---

**1.1** Toute annulation d'une commande par le Client intervenant à moins de huit (8) jours de la date de la prestation entraîne la facturation de 100 % du montant total de la commande. Toute annulation intervenant à moins de trente (30) jours de la date de la prestation entraîne la facturation de 50 % du montant total de la commande. Ces conditions s'expliquent par l'anticipation du travail, les achats de matières premières déjà effectués et l'impossibilité de re-commercialisation de la date à court terme.

**1.2** Tout acompte versé lors de la signature du devis sert à valider la prestation et à bloquer définitivement la date ; par conséquent, il ne pourra en aucun cas être restitué au Client.

**1.3** Conformément à l'article L221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services de restauration fournies à une date ou à une période déterminée. Toutefois, Monsieur Anthony Pucel accorde au Client un délai de courtoisie de 48 heures après la signature du devis pour annuler sa commande sans frais, sous réserve que la prestation n'ait pas commencé.

**1.4** Toute annulation doit impérativement être notifiée par écrit (courrier ou email). Pour les Clients résidant hors France métropolitaine, le règlement intégral de la prestation est exigé dès la signature de la commande.

## ARTICLE 2 – ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONVIVES

---

**2.1** Le Client s'engage à confirmer par écrit le nombre définitif de convives au plus tard quinze (15) jours avant la date prévue de la prestation.

**2.2** Ce nombre de convives servira de base de facturation minimale ; aucune diminution du nombre de participants après ce délai ne pourra donner lieu à une réduction du prix initialement convenu.

**2.3** En cas d'augmentation du nombre de convives signalée tardivement, Monsieur Anthony Pucel fera ses meilleurs efforts pour assurer une qualité de service constante, sans toutefois pouvoir être tenu à une obligation de résultat quant à la faisabilité technique de cet ajout.

## **ARTICLE 3 – LIEU DE PRESTATION ET HYGIÈNE**

---

**3.1** Le Client s'engage à mettre à disposition un espace réfrigéré conforme aux normes HACCP ainsi qu'une cuisine propre et fonctionnelle. Monsieur Anthony Pucel est responsable de l'hygiène des préparations jusqu'à leur service, conformément au règlement (CE) n°852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.

**3.2** Dans le cadre des buffets et brunchs, des quantités ajustées et légèrement majorées sont prévues afin de garantir le confort et la qualité de service tout au long de l'événement. Les préparations sont destinées à une consommation immédiate sur place. Pour des raisons d'hygiène, de sécurité alimentaire, d'organisation et de valorisation des produits, les éventuels produits restants ne sont, par défaut, ni conservés ni laissés à disposition du Client à l'issue de la prestation. Toute demande spécifique devra faire l'objet d'un accord préalable. Le prestataire se réserve également la possibilité de récupérer tout ou partie des produits non consommés dans une démarche de gestion et de valorisation interne. En conséquence, le prestataire décline toute responsabilité en cas de consommation ultérieure des denrées par le Client. Par ailleurs, aucun ingrédient ou matière première dont la traçabilité n'est pas garantie ne pourra être utilisé, sauf accord préalable écrit.

## **ARTICLE 4 – CASSE, PERTE ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

---

**4.1** Tout matériel (vaisselle, serviettes, etc.) cassé ou perdu sera facturé au Client sur la base forfaitaire de 15 € par pièce. Toute dégradation de nappe ou de textile nécessitant un remplacement ou un traitement spécifique sera facturée 50 €.

**4.2** Toute réclamation doit être effectuée sous 48 heures par écrit. Toute contestation de facture doit intervenir dans un délai de 8 jours. En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (Art. L441-10 du Code de commerce) sera appliquée, complétée par une pénalité de 50 € par semaine de retard entamée.

## **ARTICLE 5 – MODIFICATION DU DEVIS ET RÉSERVATION**

---

**5.1** Toute baisse du montant total du devis supérieure ou égale à 10 % après sa validation doit impérativement faire l'objet d'une acceptation écrite par Monsieur Anthony Pucel.

**5.2** En période de forte demande, le prestataire se réserve le droit de refuser toute modification substantielles ou d'annuler le contrat si les nouvelles conditions ne peuvent être honorées.

**5.3** La réservation n'est considérée comme définitive qu'après réception du devis signé et du versement de l'acompte. Le solde est payable le jour de la prestation (sauf pour les clients hors France). En cas de force majeure (maladie grave du prestataire, etc.), l'acompte sera intégralement remboursé au Client.

## **ARTICLE 6 – ALLERGIES ET INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES**

---

Le Client a l'obligation de signaler toute allergie ou intolérance alimentaire de ses convives lors de la commande. Monsieur Anthony Pucel décline toute responsabilité en cas d'accident allergique lié à une information non communiquée ou incomplète.

## **ARTICLE 7 – COMPORTEMENT ET RESPECT**

---

Tout comportement agressif, insultant ou inapproprié envers le prestataire autorise Monsieur Anthony Pucel à interrompre immédiatement la prestation sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

## **ARTICLE 8 – LITIGES ET MÉDIATION**

---

Pour toute prestation concernant plus de 15 convives, le règlement intégral est exigé la veille (ou le matin même pour une prestation en soirée). En cas de litige, le Client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation (Art. L612-1 du Code de la consommation). À défaut d'accord amiable, les litiges seront portés devant les tribunaux compétents.

## **ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)**

---

Les données collectées sont utilisées exclusivement pour la gestion des prestations et restent strictement confidentielles. Conformément à la loi, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données sur simple demande.

## **ARTICLE 10 – ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**

---

L'activité de Monsieur Anthony Pucel est couverte par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de la compagnie **MAAF Assurances S.A.** (siège social à Niort, RCS 542 073 580).